



COMITÉ SYNDICAL

Jeudi 14 juin 2018 à 9h30
Salle polyvalente à LA CHAPELLE-HERMIER

COMPTE-RENDU

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Commune de CHALLANS</i>			
M. Denis CROCHET			X
<i>Commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON</i>			
M. Thierry RICARDEAU	X		
<i>Commune de SOULLANS</i>			
M. Jean-Michel ROUILLE			X
<i>Communauté de communes Challans-Gois Communauté</i>			
M. Auguste GUILLET	X		
M. Jean-Luc MENUET		X	
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>			
M. Louis-Marie GUILBAUD		X	
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>			
M. Sébastien PAJOT	X		
M. Jean-François PEROCHEAU			X
M. Alain PERROCHEAU	X		
M. Jean TESSIER	X		

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Olivier CHEVRIER			X
M. Patrick CHANSON			X
M. Bertrand GUILLOT			X
Mme Marie-Christine BRECHET			X
M. Jean CHAUVIN			X
M. Claude GROUSSIN		X	
M. Maurice GUILLET			X
M. Jean LAMBERT		X	

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie</i>			
Mme Josette ALABERT		X	
M. Joseph ARNAUD		X	
M. Hervé BESSONNET	X		
M. Jean BROSSARD			X
M. Franck BUCHOU			X
M. Jean-Paul CHATELLIER	X		
M. Jean-Daniel CROCHET	X		
M. Christian DURANTEAU	X		
Mme Isabelle DURANTEAU	X		
Mme Josette GATEAU		X	
M. Jean GROSSIN	X		
M. Claude JOLLY		X	
M. Loïc NAULET			X
M. Laurent PONTOIZEAU	X		
M. Philippe POUCLLET		X	
M. Michel REMAUD	X		
Mme Françoise SIMON		X	
Mme Josette VIAUD			X
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>			
M. Guy AIRIAU			X
M. Guillaume BUTEAU	X		
M. Philippe CLAUTOUR			X
Mme Christine COLLIGNON	X		
M. Philippe CROCHET			X
M. Fabrice GUILLET		X	
M. Guy JOLLY	X		
M. Bernard METAIREAU		X	
M. Pascal MORINEAU			X
M. Guy PLISSONNEAU		X	
M. Xavier PROUTEAU	X		
M. Pierrick REY	X		
M. Didier VOINEAU			X
<i>La Roche sur Yon Agglomération</i>			
Mme Marlène GUILLEMAND		X	
M. Tanguy GUILLET			X

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Philippe BERNARD	X		
Mme Françoise BOURGOIN			X
M. Raymond DUPE			X
Mme Laurence GARREAU			X
M. Jean-Pol GIROT			X
M. Yves GLACIAL		X	
M. Lionel GOISEAU			X
M. Claude GUIBERT			X
M. Hubert GUYON			X
M. Sylvain LIAIGRE			X
M. Alphonse MARTINEAU			X
M. Dominique MARTINEAU	X		
M. Jean MARTINEAU			X
M. Loïc MARTINEAU			X
M. André MENUET		X	
Mme Julie REMAUD			X
M. Franck TESSON			X
M. René VIAUD		X	
M. Eric BARTHELEMY		X	
M. Jean-Philippe BODIN			X
M. Robert BOURASSEAU	X		
Mme Gaëlle CHAMPION			X
Mme Catherine COULON- FEBVRE			X
M. Jean-Yves DUPE			X
M. Christophe GAS			X
M. Jérôme GIRARDEAU	X		
M. Pierre-Marie GUICHOUX			X
Mme Evelyne LEGALL		X	
Mme Dominique LEFRANC- QUEFFURUS			X
M. Mickaël PERAUDEAU			X
M. Didier VERDON			X
Mme Anne AUBIN-SICARD		X	
M. Pascal THIBAUT			X

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

ETAIENT PRESENTS

M. Hervé BREMAUD, Président de l'Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.

M. Guy BARBEREAU, Association syndicale du barrage des Vallées.

M. Alain BOURMAUD, Association syndicale du barrage des Vallées.

M. Georges COLLINET, Président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.

M. Roger LAMY, Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.

M. Dominique MERCERON, Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.

M. Philippe GILLET, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.

M. Jean-Guy GAZEAU, Président de l'Association syndicale des marais de la Vie.

M. Daniel RABILLE, Association syndicale des marais de la Vie.

M. Fabien BRIDONNEAU, Technicien rivière et marais, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

M. Guillaume CHAPIN, Stagiaire du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Mme Ophéline DESVIGNES, Stagiaire du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

M. Antoine GASNET, Chargé de mission du SAGE, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Mme Anne PAPIN, Animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

M. Ludovic PRIOU, Technicien rivière et marais principal, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Mme Nadia REMAUD, Agent de gestion administrative et financière, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

M. Pierre TRAVERT, Agent de marais, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS

M. Jean-Claude GUYON, Président de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Georges BESSONNET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Alain BILLET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Pierre BURGAUD, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Jean RABALLAND, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Raymond BERTHOME, Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.

M. Anthony COUETARD, Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.

M. Luc MOREAU, Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.

M. Jean-Claude GROLLIER, Président de l'Association syndicale du barrage des Vallées et membre de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.

M. Bernard VINCENT, Président de l'Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.

M. Gilles MENARD, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.

M. Jean-Claude MERCERON, Président d'honneur du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay.

M. Michel MORILLEAU, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

M. Patrick JONCOUR, Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie.

Mme Maggy GRILA, Conseil Départemental de la Vendée - Service Eau.

PRÉAMBULE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical désigne M. Jean GROSSIN pour assurer la fonction de secrétaire de séance lors du Comité Syndical du 14 juin 2018.

DESIGNATION APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2018

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de procéder à l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 20 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le procès-verbal du Comité Syndical du 20 mars 2018.

INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération en date du 26 novembre 2015, et conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical a donné délégation au Bureau et au Président pour prendre certaines décisions.

Il indique ensuite que le Bureau et le Président doivent rendre compte à chacune des réunions du Comité Syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau dans l'exercice desdites délégations.

I - AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

1. ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'il est nécessaire de procéder à l'élection du 4^{ème} vice-président en remplacement de M. Maurice POISSONNET.

Le Comité Syndical procède ensuite à l'élection afférente. M. Jean TESSIER est élu 4^{ème} vice-président.

2. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire de procéder à des augmentations et des virements de crédits au sein de la section d'investissement.

Il soumet à l'examen du Comité Syndical la décision modificative n° 1.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget principal de l'année 2018 présentée.

3. EXPERIMENTATION DU PROCESSUS DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE EN MATIERE DE LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vu le code de Justice administrative,

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du 27 novembre 2017 et 26 mars 2018 instituant la médiation préalable obligatoire et autorisant le président du Centre de Gestion à signer une convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire,

Considérant que l'expérimentation de médiation préalable obligatoire est une chance pour les employeurs publics à plusieurs titres comme rappelé ci-dessus dans l'exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, et tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette procédure.

4. MISE A DISPOSITION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée en tant que personne morale pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données (DPO) mutualisé,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

II - SAGE DU BASSIN DE LA VIE ET DU JAUNAY

1. DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE LA PART DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE POUR LES ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES SUR LES SITES DE PÊCHE À PIED

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie une subvention pour la réalisation des analyses bactériologiques sur les sites de Sion et de la Grande Plage, d'un montant maximal de 800 € sur un total de dépenses de 6 000 € TTC, soit un taux de 13,33 %,
- autorise Monsieur le Président à engager toute démarche administrative afférente,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget annexe SAGE.

III - QUESTIONS DIVERSES

1. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DES DIGUES DU MARAIS DE LA BASSE VALLÉE DE LA VIE

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie du Ligneron et du Jaunay a donc recruté un stagiaire, Monsieur Guillaume CHAPIN pour une mission de 6 mois, afin de produire une étude avec la définition des zones protégées par les digues et l'identification des enjeux, prévue dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Monsieur Guillaume CHAPIN présente les premiers résultats de cette étude qui intègre :

- un état des lieux du marais (topographie),
- la définition d'une cote de submersion acceptable,
- les enjeux et la valeur de protection des digues,
- la classification des digues pour prioriser les travaux.

2. COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS ANNÉE 2017

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le compte rendu d'activités pour l'année 2017 des actions du Syndicat Mixte, par compétence et par mission.

Il précise que les documents détaillés seront téléchargeables sur le site internet du bassin versant de la Vie et du Jaunay : www.vie-jaunay.com.

A Givrand, le 20 juin 2018

Le Président,



Hervé BESSONNET